

Image not found or type unknown



Sinistre non remboursement pour un devis accepte par l expert

Par **Laugan37**, le **14/11/2015** à **13:28**

J ai été victime d un début d incendie lors de la visite de l expert il a signé un devis j ai fait faire les travaux et maintenant l expert jure que l incendie est un feu couvant sans flamme et ne me rembourse qu un forfait de 659 euros. L assurance ne doit elle pas au moins me rembourser les travaux effectués suite à l accord du devis ? Es ce que je peux demander une contre expertise car il y a des traces de flammes même si je ne les pas vues le feu a pris dans une prise électrique et mis, le feu au canapé. Quels sont mes recours mon assurance m ignore pas de réponse aux mails merci